Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260408-38_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 8 avril 2026

Le 8 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 2 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Ayant donné procuration : 2
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; P. PETIBON ; Y. LUCAS ; C. BAUFRETON ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; K-H. HILLION ; S. SALAUN.
Absents : L. L'HAVEANT ; M-N. CARLO
Procurations : J. DROUOT à B. PRIGENT ; V. PERROT à S. SALAUN
Secrétaire de séance : P. HENNEQUIN

N°38-2026

Objet : SDE : remplacement éclairage public dans le bourg

M. le Maire informe à l'assemblée que les travaux menés sur l'éclairage publics sont effectués par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour le compte des communes. Vu l'état des candélabres autour de l'église et dans le bourg (en face de la mairie notamment), le SDE propose une rénovation complète de l'éclairage publique pour un montant total de 14 200€ TTC. Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE, la participation financière de la commune dans ce dossier se chiffre à 9 182€45.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le projet d'éclairage public concernant la rénovation EP « Centre-ville » à Plestin-les-Grèves présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14 200.00 € TTC (*coût total majoré de 8% de frais d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 d'un montant de 9 182.45€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.
Ces montants sont donnés à titre indicatif, le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance
Pierrick HENNEQUIN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310